



EXAMEN D'ADMISSIBILITÉ POUR LES FONCTIONS DE GESTIONNAIRE DANS LE GROUPE DE TRAITEMENT A2 (anciennement INGÉNIEUR-TECHNICIEN)

Profil

Les candidats aux fonctions de gestionnaire du groupe de traitement A2 doivent remplir les conditions suivantes :

- être ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans au moins au jour de la nomination provisoire ;
- être détenteurs, soit du diplôme d'ingénieur technicien délivré par l'ancien Institut Supérieur de Technologie à Luxembourg ou par l'ancienne Ecole technique à Luxembourg ou par l'Université du Luxembourg, soit du diplôme de bachelor professionnel en ingénierie délivré par l'Université de Luxembourg ou bien d'un diplôme d'études étranger reconnu équivalent par le ministre ayant dans ses attributions l'enseignement supérieur ;
- les grades ou diplômes visés doivent être inscrits au registre des diplômes prévus par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- avoir une parfaite connaissance des trois langues administratives du pays.

Documents à fournir

La demande d'inscription à l'examen d'admissibilité doit être accompagnée

- d'un curriculum vitae mentionnant de façon détaillée la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat dans le secteur public et dans le secteur privé ;
- d'une copie des diplômes ou certificats requis pour la formation demandée ;
- d'un extrait récent de l'acte de naissance ;
- d'un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de présentation de la demande ;
- d'une copie de la carte d'identité ou du passeport.

La demande d'inscription peut être téléchargée à l'adresse suivante :

<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/demandes-d-inscription/Demande-d-inscription-Groupe-de-traitement-A2.pdf>

Adresse d'envoi

Ministère de l'Intérieur
Cellule de recrutement et de formation
Monsieur Frank Kimmer
B.P. 10
L-2010 Luxembourg

Renseignements

La Cellule de recrutement et de formation du personnel communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux numéros de téléphone suivants :

247-84627 (M. Frank KIMMER)
247-84614 (M. Jean-Claude BECK)
247-84620 (M. Christian COOS)
247-84657 (Mme Cristina MOREIRA)
247-74633 (Mme Chantal MATHIEU-WECKER)

Programme d'examen

- Les Institutions et la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg :
<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/programmes/Les-Institutions-et-la-Constitution-du-Grand-Duche-de-Luxembourg.pdf>
- Langue française : résumé d'un texte d'actualité et exposé
- Langue allemande : analyse d'un texte d'actualité et exposé
- Organisation des communes :
<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/programmes/La-Legislation-communale.pdf>
- Histoire et culture luxembourgeoises :
<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/programmes/04-Histoire-DE-FR-A1-A2-et-B1.pdf>

Épreuves préliminaires

Les épreuves préliminaires en vue du contrôle de la connaissance des trois langues administratives du pays (langues luxembourgeoise, allemande et française) auront lieu sur convocation et préalablement aux épreuves écrites (uniquement pour les candidats qui présentent un certificat de fin d'études étranger).

Remarque

Les demandes incomplètes ne seront pas retenues.

Les candidats seront informés de leur admission à l'examen au plus tard 3 semaines avant la date de l'examen.